



# Point de vue de la Station ornithologique suisse sur les terrains de golf

## 1. Introduction

Ces dernières années, la Station ornithologique suisse a été sollicitée à plusieurs reprises pour prendre position sur des projets de terrains de golf, tant par des promoteurs que par des opposants.

Ce souhait n'a souvent pas pu être exaucé car les données faunistiques et floristiques manquaient. Les références bibliographiques traitant de l'influence des golfs sur la flore et la faune sont rares et les articles scientifiques consacrés aux golfs et aux oiseaux s'occupent le plus souvent de cas précis.

La Station ornithologique suisse a effectué le suivi d'un terrain de golf de la Migros à Holzhäusern (ZG), considéré comme un cas exemplaire pour illustrer l'influence sur la faune et la flore de milieux naturels récemment aménagés dans un terrain de golf. Ce suivi a montré que les objectifs de la protection de la nature peuvent être atteints sur des terrains de golf.

Il serait souhaitable qu'un projet de recherche développe des méthodes d'évaluation écologique pour les terrains de golf existants ou en projet. Le débat au sujet des nombreux projets en suspens pourrait alors s'en tenir uniquement aux faits. L'évaluation de l'impact écologique d'un nouveau projet, ainsi que l'élaboration des plans d'aménagement et d'entretien, en seraient fortement simplifiés.

Les exigences minimales concernant les directives pour l'aménagement et l'entretien peuvent au moins être déduites de la littérature et de nos expériences. Ces exigences minimales sont énumérées ci-après. Elles concernent exclusivement le domaine de la faune et la flore. Les autres aspects environnementaux, tels que l'utilisation du territoire, la protection des eaux et du sol, l'utilisation de pesticides, les questions liées au trafic, etc. ne sont pas pris en considération.

Cette prise de position a pour objectif la mise à disposition des bases nécessaires à l'évaluation des aspects faunistiques et floristiques au sein d'un projet de golf et des critères y relatifs. En second lieu, des mesures seront énumérées pour un aménagement écologique des terrains de golf.

## 2. Répercussions des terrains de golf sur les milieux naturels et sur l'avifaune

Tout d'abord, il faut souligner que chaque terrain de golf doit être évalué comme un cas unique. Les situations initiales et les projets de golf sont trop différents les uns des autres pour que l'on puisse donner une appréciation générale. Seuls quelques principes généraux peuvent être formulés.

Rapporté au contexte helvétique, les terrains de golf ont besoin d'espaces relativement grands, pour la plupart entre 50 et 150 ha. Ces espaces sont souvent fortement transformés, impliquant des atteintes au relief d'origine et une utilisation du sol radicalement différente. Dans tous les cas, la faune et la flore s'en trouvent grandement influencées.

Pour pouvoir évaluer les conséquences d'un projet de terrain de golf déterminé sur les milieux naturels et sur l'avifaune, il faut connaître en détail l'état initial du paysage ainsi que le projet.

En règle générale, une partie au moins des habitats naturels existants sont détruits ou dégradés par la construction d'un terrain de golf. En contrepartie, de nouvelles zones, dites surfaces de compensation écologique, sont aménagées qui, souvent, requièrent plus d'espace que l'état initial.

Les dérangements d'origine humaine envers la faune sont en augmentation. Aucune étude sur l'influence de ces dérangements sur des communautés animales ou sur le succès de reproduction d'espèces particulières n'est connue à ce jour.

Les principes suivants doivent être disponibles ou élaborés pour pouvoir évaluer un projet concret de terrain de golf :

- inventaire des milieux naturels dans le périmètre du projet ;
- carte de végétation des espaces naturels ;
- recensement des oiseaux nicheurs, précisant le nombre et l'emplacement des couples ;
- cartes de présence des papillons diurnes, libellules, amphibiens, reptiles et éventuellement d'autres groupes ;
- description de la situation agricole : des parcelles alentours, jusqu'à présent exploitées de manière extensive, seront-elles intensifiées ou laissées à l'abandon après la construction du terrain de golf ?
- concept obligatoire d'aménagement et d'entretien délimitant précisément chaque type d'affectation ;
- listes des plantes et des semences (quantités et espèces).

### **3. Aucun terrain de golf dans des régions à valeur naturelle élevée**

Si le projet concerne une région répondant à l'une des caractéristiques suivantes, un terrain de golf va, en règle générale, influencer négativement la faune et la flore et il doit être rejeté :

- le périmètre du projet s'étend dans un paysage agricole richement structuré, comportant plus de 7% de milieux naturels de valeur ;
- le périmètre du projet englobe de grandes étendues prairiales, exploitées de manière extensive ou peu intensive (p. ex. dans les Alpes centrales) ;
- des espèces de la Liste rouge se trouvent dans le périmètre du projet qui seraient fortement dérangés par la construction du terrain de golf ou dont leur habitat serait détruit ;
- le périmètre du projet est une région isolée, jusqu'à présent peu soumise aux dérangements ;
- le périmètre du projet comprend des zones tampons de réserves naturelles sensibles.

Par contre, dans une zone agricole bien développée, exploitée de manière intensive et pauvre en structures, des terrains de golf, aménagés de manière optimale d'un point de vue écologique, peuvent très bien avoir une influence enrichissante sur la flore et la faune.

## 4. Exigences pour l'aménagement

- Les surfaces de compensation écologique doivent représenter au moins un tiers de la surface totale. Les roughs, fauchés plus de deux fois par année, ne sont pas des surfaces de compensation écologique.
- Environ 20 à 50% des surfaces de compensation écologique, particulièrement les prairies extensives, doivent être contiguës. Une partie au moins de la zone du golf est ainsi soustraite aux dérangements continuels, ce qui est important pour des oiseaux nichant au sol, tels que les alouettes des champs ou les tariers des prés.
- En toute occasion possible, les voies de drainage doivent être portées à ciel ouvert pour irriguer les prairies. Les eaux de surface doivent être conduites vers un bassin de rétention : ces endroits humides sont des habitats de valeur.
- Des étangs de différentes tailles devraient être aménagés : non seulement les grands plans d'eau, mais aussi les mares et les fossés sont des éléments de valeur.
- Les petits ruisseaux et les rives des étangs ne devraient pas être végétalisés, ou alors très peu.
- Les buissons sont à planter aussi bien en groupes qu'en ligne.
- Les haies plantées devraient être denses (au moins un buisson par m<sup>2</sup>) et comprendre au moins un tiers de buissons épineux. Les buissons bas sont à préférer car ils sont importants pour des nicheurs exigeants, tels que la fauvette grisette, le bruant jaune ou la pie-grièche écorcheur.
- Une bande large de 3 à 5 m doit être aménagée le long des haies et des ruisseaux. Elle doit être traitée comme un ourlet (voir ci-après). Il vaut mieux planter une haie de 5 m de large au lieu de 10, pour réserver un espace plus important à l'ourlet herbeux.
- La diversité floristique des prairies à aménager sur des sols plats ou détrem pés, ainsi que sur les talus exposés du sud à l'ouest, devrait être étoffée en semant un mélange adapté de fleurs des champs.
- Lorsque le substrat sous-jacent est favorable (glaise, gravier, galets), l'humus peut être prélevé pour une utilisation en d'autres sites, par exemple pour un remblai de réception des balles de golf. Les secteurs décapés peuvent facilement être ensemencés d'une prairie fleurie riche en espèces.
- Il convient de prévoir des endroits où les branches, l'herbe fauchée, etc. peuvent être entreposées longtemps, sans que le parcours du jeu soit entravé. Ce genre de matériel se renouvelle toujours lors d'un entretien adapté. Ces tas de branches ou d'herbe fauchée offrent de très bonnes cachettes pour la petite faune.

## Exigences pour l'entretien des terrains de golf

- **Le concept d'entretien pour les surfaces de compensation écologique représente une partie nécessaire de la planification d'un terrain de golf et doit être présente pour l'évaluation.**
- **En règle générale, la diversité des habitats doit être promue :** les surfaces ne doivent pas être entretenues toutes en même temps (p. ex. une prairie reste non fauchée, etc.)
- **Petites structures :** une multitude de branches et d'herbe fauchée en tas doit être prévue, à l'intérieur de la zone du golf également. Ces amas doivent être entreposés en des endroits ensoleillés, près des haies, en bordure des chemins ou en lisière des boisements ou encore près des rives d'étangs ou de cours d'eau. Leur hauteur devrait atteindre à peu près 1,5 m (but : favoriser les reptiles).
- **Entretien des eaux :** aménager occasionnellement de nouveaux petits plans d'eau, aussi après la construction du terrain de golf, ou enlever en partie la végétation des

rives des mares et étangs existants (but : favoriser les espèces pionnières de libellules, de plantes des rives, de carabidés et d'amphibiens).

- **Entretien échelonné d'une haie** : recéper chaque année un cinquième des haies, à répartir sur l'ensemble du périmètre, en ménageant les arbustes poussant lentement ou peu nombreux dans l'assortiment. Les branches coupées peuvent être en partie entassées au pied des haies (but: diversifier la structure des haies).
- **Entretien d'un ourlet herbeux** : chaque année, dès début septembre, faucher en alternance la moitié des surfaces et ôter l'herbe. Les zones non fauchées jouent ainsi un rôle de refuge pour les insectes, à des stades de développement où ils sont peu ou pas mobiles (p. ex. chrysalides de papillons diurnes).
- **Entretien d'une prairie** : au cours des 5 premières années d'exploitation, faucher le plus souvent possible toute prairie grasse, à croissance rapide sur un sol riche en substances nutritives ; les prairies maigres sont à faucher une à deux fois l'an seulement, après mi-juin (étage collinéen) jusqu'à mi-juillet (étage subalpin).
- **Pâturage** : un pâturage partiel et extensif par un petit troupeau de moutons est possible comme variante d'entretien sur une partie des prairies. Des foins aux regains, ainsi qu'en automne-hiver, le petit bétail peut profiter de la repousse. L'important est qu'il puisse paître sur une surface donnée, jusqu'à ce qu'environ 90% de l'herbage soit brouté (plutôt moins que plus), et que l'ourlet herbeux le long des haies soit clôturé.
- En raison du peu de compréhension dont font parfois preuve les anciens propriétaires des lieux face à un entretien adapté des surfaces de compensation écologique, il est souvent préférable de laisser le personnel du terrain de golf ou un agriculteur externe s'occuper de leur entretien.
- Il faut s'assurer que ni les golfeurs ni le personnel ne puissent pénétrer dans les surfaces de compensation écologique, à l'exception des travaux d'entretien.
- Le meilleur concept d'entretien ne sert à rien s'il n'est pas mis en application. Cela impose qu'une commission d'accompagnement pour l'exploitation du golf soit codifiée dans l'autorisation (membres : Greenkeeper, experts externes).

Sempach, le 17 mai 2001, le 12 sept. 2003

Station ornithologique suisse

Roman Graf & Simon Birrer

#### Bibliographie:

- Bund für Umwelt und Naturschutz Deutschland (1992): Umweltverträglichkeit von Golfanlagen – Prüfkatalog. Kiel.
- Burdet, F., R. Felber, N. Maire & D. Rossel (1995): Golf. Aménagement du territoire – Paysage – Environnement. Recommandations. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) et Office fédéral de l'aménagement du territoire (OFAT). Berne.
- Marxer-Schädler, W., M. F. Broggi & CIPRA (1990): Sport und Umwelt im Alpenraum (I), Golf. CIPRA, kleine Schriften 6: 55 S.
- Schulz, H. & G. Hardt (2000): Golf + Naturschutz, Flora und Fauna auf Golfplätzen. 2. unveränderte Auflage. Deutscher Golf Verband e.V. (DGV). Wiesbaden. 65 S.
- Ziese, I. & R. Gebhardt-Brinkhaus (1988): Anforderungen an Golfplatz-Planung aus ökologischer Sicht. LÖBF-Mitteilungen 13: 10–15.